

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

**Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
de la communauté de communes Sauer Pechelbronn**

séance du 18/11/2019

Date de la convocation:
06/11/2019
Date d'affichage:
07/11/2019

L' an 2019 et le 18 Novembre à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 26

Elus présents : M. HAAS Jean-Marie

Titulaires : Mmes : CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, DESCHLER Annie, DUDT Lysianne, DUTEY Sylvie, LEDIG Evelyne, ROTH Marie-Louise, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BALL Jean-Claude, FUCHS Alain, ISEL Roger, JULY Jean-Marie, KAISER Francis, KREISS Alfred, MULLER Jean, NICASTRO Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER Dominique, RICHERT Robert, SCHLOSSER Charles, SCHNEIDER Francis, SCHNEPP Franck, SITTER Pierrot, THALMANN Alfred, WERNERT Stéphane

Suppléants – délégation de vote : M HOCH Georges

Suppléants - sans délégation vote : Mmes KOCHER Bernadette, MM OSTER Rémy, LETZELTER Alain, OTT Olivier

Elus excusés - procuration : Mme WEISS Marie-Line à Mme CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, MM : SCHNEIDER Dominique à M. BALL Jean-Claude, SIGRIST Benoît à M. FUCHS Alain, WEISS Damien à Mme DUTEY Sylvie

Elus excusés : Mme GARDON Karine, M WEISBECKER Jean

Suppléants excusés : Mme ZUGMEYER Danielle, M FUCHS Thierry

Elus absents: titulaires : Mme HASENFRATZ Rachel, MM : KLIPFEL Jean-Louis, SCHERTZ Christophe, SUSS Charles

Suppléants : Mmes SCHELLENBERGER Michèle, STURM Céline, MM RAUSCHER Bernard, WEGMANN Alain, FISCHER Alain, WEHRUNG Freddy, ROMIAN Serge, NIEDERER Gérard.

Secrétaire de séance :
M. ISEL Roger.

Réf : 067.2019
Vote : A la majorité
Pour : 30
Contre : 0
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Oui

067.2019 : Contrat de transition écologique (CTE) : validation des actions et engagement du dispositif.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°023.2019 en date du 13.05.2019 : « Démarche « Destination TEPOS » : engagement de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn en faveur d'un scénario de territoire à énergie positive à l'horizon 2037 »,

Considérant l'engagement de l'établissement en matière de transition écologique, en partenariat avec le Parc naturel régional des Vosges du Nord, et en lien avec tous les partenaires locaux (SMICTOM, SDEA,...),

Considérant la labellisation « TEPCV » du territoire, et sa sélection à la signature d'un contrat de transition écologique (CTE),

Considérant la réunion de co-construction du CTE avec les communes membres réunie le 21.10.2019,

Considérant le plan de développement durable pour le territoire Sauer-Pechelbronn, définit en 5 axes stratégiques, qui structurent logiquement nos projets, et déterminant 7 incontournables,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De valider le Contrat de Transition Ecologique, engageant le territoire et le bloc communal (la communauté de communes et les communes membres) :**
 - **à prendre en compte la transition écologique dans ses actions et projets, afin d'accompagner la transformation du modèle de développement du territoire,**
 - **A mener des actions de sensibilisation auprès des acteurs locaux et des partenaires, à les soutenir dans leurs initiatives et accompagner et développer les actions existantes,**
 - **A fédérer l'ensemble des acteurs du territoire et les partenaires institutionnels et privés autour de cette stratégie prospective,**
- **De valider les axes suivants du contrat, se déclinant en ensembles d'actions, s'inscrivant comme une étape essentielle de l'engagement politique de « destination TEPOS 2037 » et venant à la suite des actions menées via la labellisation TEPCV :**

- **Axe 1 : Sensibiliser et impliquer les citoyens**
 - Action 1.1 : Favoriser la transition par l'engagement citoyen**
 - Action 1.2 : Contribution des jeunes au plan climat de l'Alsace du Nord**
 - **Axe 2 : Réduire les consommations du territoire**
 - Action 2.1 : Actions de maîtrise énergétique sur le patrimoine communal et intercommunal**
 - Action 2.2 : Actions de rénovation énergétique du patrimoine bâti privé**
 - Action 2.3 : Accompagner la prévention des déchets**
 - Action 2.4 : Economie Industrielle et Territoriale - sensibilisation des entreprises**
 - **Axe 3 : Changer les habitudes de mobilité**
 - Action 3.1 : Favoriser les mobilités alternatives à la voiture individuelle**
 - Action 3.2 : Visites culturelles scolaires de proximité**
 - Action 3.3 : Création d'un réseau de tiers-lieux sur le territoire intercommunal**
 - **Axe 4 : Préserver la biodiversité**
 - Action 4.1 : Sensibiliser à la préservation de la biodiversité**
 - Action 4.2 : Préserver et renforcer la trame verte du territoire**
 - **Axe 5 : Valoriser les ressources alimentaires du territoire**
 - Action 5.1 : Promouvoir l'alimentation locale dans les périscolaires, centres de loisirs et la halte-garderie**
 - **Axe 6 : Développer un site vitrine de la transition, la « cité des énergies »**
 - Action 6.1 : Cité des énergies : site vitrine de la transition**
 - **Axe 7 : Développer les énergies renouvelables**
 - Action 7.1 : Développer une stratégie de valorisation des énergies renouvelables du territoire**
 - Action 7.2 : Mettre en place des projets citoyens d'énergies renouvelables**
- **D'autoriser le président à amender le CTE tout au long de sa mise en œuvre, par des actions complémentaires poursuivant le même objectif,**
 - **De réactualiser en conséquence sa charte de développement durable en intégrant les enjeux de transition écologique à la hauteur de l'engagement politique de la « destination TEPOS 2037 »,**
 - **D'autoriser le président à signer le CTE avec l'Etat et ses partenaires, et d'en faire la promotion auprès des partenaires institutionnels et privés, et des acteurs locaux (habitants, associations, agriculteurs, entreprises, restaurateurs, hôteliers et artisans, et tous porteurs de projets socio-économiques) et de les solliciter afin qu'ils puissent, chacun à leurs niveaux, y contribuer,**

- **D'autoriser le président à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 20/11/2019

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le président,
Jean-Marie HAAS

Publication ou notification du : 27/11/2019